REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
**CANTON**
**CREANCES**

*Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY*

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi 30 octobre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

**Etaient présents :** M.Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M.Daniel BERARD, M.Jean-Louis ADDE, M.Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M.Gaëtan LE-CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT

**Absents excusés : /**
**Absents : /**
**Secrétaire de séance :** Mme Florence LEQUERTIER

**Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2020**

1. **Délibération pour le bornage et l'acquisition de l'accotement de la parcelle AK 0164 pour la création d'un trottoir**

   Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du bourg, nous devons borner la parcelle AK 0164 afin de réaliser un trottoir menant à l'abri-bus.

   Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le bornage qui sera réalisé par M.SAVELLI pour un montant de 985 euros HT.

2. **Délibération pour la pose de deux candélabres de l'abri bus à l'entrée du bourg**

   La délibération est en attente du retour d'étude du nombre de candélabres (2 ou 3) à poser entre l'abri-bus et l'entrée du bourg.

3. **Délibération sur l'effacement des réseaux rue de l'Union, rue Rochemond et Charrière Délabres**

   Monsieur le Maire rappelle les coûts à charge de la commune pour l'effacement des réseaux, rue de l'Union et rue Rochemond avec la pose de 3 candélabres : 56800 euros et pour la charrière des Délabres : 59200 euros avec la pose de 3 candélabres.

Après en avoir délibéré et à 10 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal
décide de lancer l'effacement des réseaux rue de l'Union, rue Rochemond et Charrière délabres.

4. **Délibération pour la signature de la convention de versement d'un fonds de concours pour la restauration des ganivelles avec la COCM**

En début d'année 2020, les tempêtes et les grandes marées ont provoqué des dégâts sur notre littoral et ont tout particulièrement déstabilisé l'implantation des ganivelles posées en 2018.
La COCM a contribué au plan de financement à hauteur de 10% pour la restauration de ces ganivelles.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1602 euros par la COCM pour la restauration des ganivelles.

5. **Délibération pour la signature de la convention de mise à disposition de terrains à titre gratuit pour la mise en place de piézomètres par la COCM**

Dans le cadre du programme de recherche »Rivages Normands 2100 » avec l'université Rennes1 et la DREAL Normandie, un réseau de piézomètres va être installé sur l'Ouest du Cotentin. Ce réseau permettra de surveiller les remontées de l'eau de mer dans les nappes phréatiques, suite au changement climatique. Cette remontée du biseau salé aura un impact sur les activités qui pompent de l'eau dans les nappes phréatiques en bord de littoral, sur les cultures, etc…
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de mettre à disposition deux emplacements à titre gratuit pour la mise en place de piézomètres par la COCM :
- derrière le calvaire
- rue des Mielles côté Charrière des Délabres

6. **Délibération pour l'achat de colis de noël supplémentaire**

Après vérification de la liste des personnes de plus de 65 ans, il s'avère qu'il manquait quatre colis de NOEL pour personnes seules.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de commander 4 colis de NOEL supplémentaires « l'essentiel du gastronome » sous l'enseigne Pierre Champion à 14,95 euros TTC.

7. **Délibération pour le choix d'une entreprise concernant l'entretien des gaines d'aération à l'Espace Robert Jabet**

M.BERARD présente 3 devis concernant le contrat d'entretien de la VMC à l'Espace Robert Jabet.
Entreprise FOUCHARD : 596 euros HT en contrat annuel
Entreprise TABARIN ENTZMANN : 907,08 euros HT hors contrat annuel
Entreprise CHAM : 573,25 euros HT en contrat annuel
Après analyse de ces devis, le conseil municipal choisit l'entreprise FOUCHARD, installateur/ intervenant maintenance et délibère à l'unanimité pour un contrat annuel d'un montant de 596 euros HT à compter du 1er janvier 2021.

8. **Présentation du rapport sur le prix et la performance du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'année 2019 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**

Le document a été remis à l'ensemble des membres présents et la lecture faite par M. le Maire pour information.

9. **Réunion sur la protection du cordon dunaire programmée le jeudi novembre avec les représentants de la COCM, DDTM et SYMEL**

Le Maire invite le conseil municipal à participer à une réunion sur la protection dunaire avec des représentants de la COCM, de la DDTM et du SYMEL le jeudi 19 novembre.

10. **Etat d'avancement de l'aménagement des espaces verts à l'entrée du bourg**

M.ADAM détaille l'avancement des travaux espaces verts à l'entrée du bourg. Les plantations pourront s'effectuer dès l'amélioration des conditions météo et dès que la commercialisation des plantes aura repris après le confinement.

11. **Délibération pour la création d'un réseau d'eau pluviale rue Siméon Luce**

Dans le cadre des travaux d'assainissement, d'effacement des réseaux et de rénovation du réseau d'eau potable, le conseil municipal retient la création d'un réseau d'eau pluviale avant de procéder à la remise en état de la rue Siméon Luce.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de SITPO d'un montant de 38081 euros, en tranche ferme, pour la réalisation des travaux d'écoulement des eaux pluviales rue Siméon Luce.

12. **Délibération pour la demande d'une DETR pour la création d'un réseau pluviale au village de la Lucerie**

Dans le cadre des travaux d'assainissement, d'effacement des réseaux et de rénovation du réseau d'eau potable, le conseil municipal retient la création d'un réseau d'eau pluviale avant de procéder à la remise en état de la rue Siméon Luce.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'une DETR pour la création d'un réseau d'eau pluviale comprenant une tranche ferme rue Siméon Luce et une tranche optionnelle rue de la Lucerie pour un total de 69071 euros HT.

## 13. Analyse de situation sur l'écoulement des eaux pluviales rue du Tennis

Une demande de devis est proposée par le Maire pour l'aménagement d'un branchement pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales rue du Tennis.

## 14. Déplacement de la borne incendie à la sortie du bourg

M.ADDE suggère de placer la borne incendie derrière le mur du parking de la Mairie à côté de la future bibliothèque.
Il sera demandé un devis pour le déplacement de cette borne incendie.

## 13. Délibération pour la reconduction du bail de la Paillotte pour 2021

Par courrier recommandé du 01/10/2020, la gérante Mme Isabelle DEGEORGE souhaite reprendre l'activité de la Paillote dès Pâques 2021.
Après examen de sa demande en séance, le conseil municipal, délibère à l'unanimité la reconduction du bail de 2020 à 2021.

## 15. Poursuite des réflexions de l'aménagement des allées du cimetière

Un aménagement des allées du cimetière est souhaité : une demande de devis va être faite pour la pose d'un béton désactivé ou autre matériau sur l'allée principale.

## 16. Information sur l'organisation d'une course de ligue de char à voile le dimanche 29 novembre

En raison de la crise sanitaire, nous ne savons pas encore si cette course pourra avoir lieu.

## 17. Questions diverses

M. le Maire revient sur la délibération des frais de scolarité et la nature des charges de l'école le Chat Perché à La Haye, validée le mois dernier.
Suite au 2ème confinement, Mme EVE rappelle qu'il existe une liste des personnes vulnérables sur la commune et remet à chacun un tableau avec les cordonnées de ces personnes et des aides dont elles disposent.
M. le Maire rappelle qu'il faut une autorisation pour collecter du varech sur la plage. Une demande doit être faite à la mairie pour être ensuite transmise à la DDTM.
Mme ENAULT souligne que la BDM ne passe plus avec le bibliobus. Les bénévoles doivent se rendre à St LO pour sélectionner les livres. Les bénévoles demandent si la commune peut prendre en charge les frais de repas d'un montant de 53 euros.
Résultat du vote : 4 voix contre, 3 abstentions et 3 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05 heures